

Glace carbonique

Date d'émission : 02/11/2023

Date de révision : 02/11/2023

Version : 6.0

Référence FDS : EIGA018C

SECTION 1 : Identification De La Substance/Du Mélange Et De la Société/L'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	DIOXYDE DE CARBONE OU NEIGE CARBONIQUE
N° FDS	EIGA018C
Description chimique	N° CAS : 124-38-9 N° CE : 204-696-9
N° d'enregistrement	Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement
Formule chimique	CO ₂

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Dans les boissons pour créer un effet de brouillard, à cause du risque d'ingestion.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	SARL RAYANOX ZA Bethioua Wilaya d'Oran, Algérie Tel : 041-79-35-22 Fax : 041-79-32-23 Contact@rayanox.co sarlrayanox@gmail.com
------------------------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Tel : +21365550342
--------------------------	--------------------

SECTION 2 : Identification Des Dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)
Mentions de danger (CLP)

: Attention
: PEUT CAUSER DES BRÛLURES CRYOGÉNIQUES OU D'AUTRES BLESSURES.
PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET ENTRAÎNER SUFFOCATION RAPIDE.
VAPEUR PEUT DÉPLACER L'OXYGÈNE ET PROVOQUER UNE SUFFOCATION RAPIDE PEUT ACCÉLÉRER LE RYTHME RESPIRATOIRE ET CARDIAQUE.
PEUT CAUSER DES GELURES
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Ne pas manipuler à main nue
Contact with skin may cause frostbite; flesh may stick to material.
Sublime de glace sèche à vapeur de dioxyde de carbone à -109 ° F (-78 ° C). PX GLACE SÈCHE _VAPEUR pourraient causer une suffocation.
Do not enter confined areas where used or stored until areas are adequately ventilated

Conseils de prudence (CLP)

Asphyxiant à forte concentration.
Gaz solidifié réfrigéré. Le contact avec le produit peut causer des brûlures par le froid ou des gelures.
A forte concentrations, le CO₂ provoque rapidement une insuffisance circulatoire, même à des concentrations normales d'oxygène. Les symptômes sont des maux de tête, des nausées et des vomissements, qui peuvent conduire à la perte de connaissance et à la mort.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

NOM	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dioxyde de carbone solide, ou Neige carbonique (Constituant principal)	<u>(N° CAS) 124-38-9</u> <u>N° CE : 204-696-9</u> <u>N° Index : ---</u>	>99,999	Non classé

	<u>Numéro d'enregistrement REACH : *1</u>		
--	---	--	--

3.1. Substances

3.2. Mélanges : Non applicable

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation
Transporter la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin.
Donner la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin
- Contact avec la peau
Évacuer la victime vers une zone non-contaminée.
Le liquide peut causer des gelures. Si une exposition au liquide cause des gelures, réchauffer immédiatement les parties gelées avec de l'eau chaude ne dépassant pas 41 °C (105 °F). La température de l'eau doit être tolérable pour une peau normale. Maintenir le réchauffement de la peau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'au retour de la coloration et des sensations dans la zone touchée. En cas d'exposition massive, retirer les vêtements en prenant une douche à l'eau tiède. Obtenir une évaluation médicale et un traitement dès que possible, Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et loin des yeux afin d'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. . Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion
L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

De faibles concentrations de dioxyde de carbone entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Aucun(e).

SECTION 5 : Mesures De Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés Non applicable
- Agents d'extinction non appropriés Non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques

Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Ne pas rejeter sprays sur le dioxyde de carbone solide. Dioxyde de carbone solide gèle rapidement l'eau. NE JAMAIS MANIPULER DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE AVEC VOS MAINS NUES. UTILISER DES GANTS OU DES PINCES DE GLACE SÈCHE OU D'UNE PELLE SEC OU SCOOP. Déplacer les Emballages de la zone d'incendie si sécuritaire de le faire. Appareil respiratoire autonome peut être requis par les secouristes. Les pompiers sur place, doivent se conformer au règlements du code d'incendie provinciaux et locaux
Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.
Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Protection en cas d'incendie

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.

SECTION 6 : Mesures À Prendre En Cas De Dispersion Accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Utiliser un vêtement de protection. Wear cold-insulating gloves/face shield/eye protection. Asphyxiant chimique. L'exposition à de faibles concentrations pour des périodes prolongées peut entraîner des étourdissements et une perte de conscience, et peut conduire à la mort. Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. NE JAMAIS MANIPULER DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE AVEC VOS MAINS NUES. UTILISER DES GANTS OU DES PINCES DE GLACE SÈCHE OU D'UNE PELLE SEC OU SCOOP.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : ÉVACUER TOUT PERSONNEL DE LA ZONE AFFECTÉE. Utiliser un équipement de protection approprié. En cas de fuite sur l'équipement de l'utilisateur, assurez-vous de purger la tuyauterie avant de tenter toute réparation. En cas de fuite sur un conteneur ou sur une vanne de conteneur, contactez le site Linde Canada le plus proche.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Des renversements de solide peuvent causer la fragilisation des matériaux de construction

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.

6.4. Référence à d'autres SECTIONS

Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières. Voir aussi les sections 8 et 13

SECTION 7 : Manipulation Et Stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit

Évitez l'utilisation de matériaux incompatibles avec l'usage cryogénique ; certains métaux tels que l'acier au carbone peuvent se fracturer facilement à basse température. Les vapeurs peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène. Ne jamais laisser une partie de votre corps non protégée toucher le dioxyde de carbone solide ou de toucher des tuyaux ou des récipients contenant du dioxyde de carbone solide, liquide ou gaz de dioxyde de carbone froid non isolés. Non seulement vous pouvez souffrir de gelures, votre peau peut coller rapide pour les surfaces froides. Utilisez des pinces ou des gants isolants lors de la manipulation du dioxyde de carbone solide ou objets en contact du dioxyde de carbone froid sous aucune forme. Porter des vêtements et équipements de protection prévue à l'article 8. Pour les autres précautions dans l'utilisation de dioxyde de carbone, voir la section 16.

Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau ; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau ; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur.

Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation ; garder le robinet fermé même quand le contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en

Vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer et utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas stocker dans des contenants serrés ou des espaces confinés. Les zones d'entreposage doivent être propres et secs. Dioxyde de carbone solide est généralement livré à des clients dans des blocs de 50 lb (22,7 kg), 1/2 pieds-cubes (0,0142 mètre cube, dimensions approximatives), enveloppés dans du papier kraft. Petites pastilles ou pépites sont également produites. Le produit doit être stocké dans des contenants insulés qui ouvrent à partir du haut. Couvracles doivent s'adapter librement, de sorte que la

vapeur de dioxyde de carbone émise que les sublimes solides peuvent échapper dans l'atmosphère. Gaz de dioxyde de carbone est d'environ 11/2 fois plus lourd que l'air et s'accumuler dans les zones basses, de sorte que la ventilation doit être adéquate au sol ou en dessous du niveau de l'aplanissement.

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION : Lors De la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène ; les stocker et les utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correct en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales ; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

SECTION 8 : Contrôles De L'exposition/Protection Individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

OEL (Limites d'exposition professionnelle) : Non disponible.
DNEL (Dose dérivée sans effet) : Non disponible.
PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés. Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance. Prévoir une extraction locale et générale adéquate. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Gants isolants. Des gants. Écran facial. Lunettes de sécurité.

- Protection des yeux/du visage
- Protection de la peau
– Protection des mains
- Protection respiratoire
- Divers
- Risques thermiques

Porter des lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux. Les choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, « **Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie** », et tous les règlements provinciaux. Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, « **Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie** », et tous les règlements provinciaux.

Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques
Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid.

Protection respiratoire : Porter un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition (le cas échéant). Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).

Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.
Porter des gants isolant pour la protection contre le froid. Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Aucune n'est nécessaire.

SECTION 9 : Propriétés Physiques Et Chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Gazeux

- État physique à 20°C / 101.3kPa

• Couleur	: Blanc(he).
Odeur	: Non détectable à l'odeur
Seuil olfactif	: aucune donnée disponible
pH	: 3,7 (carbonic acid)
Point de fusion / Point de congélation	: 1,03
Point d'ébullition	: -56,6 °C
Point d'éclair	: Sans objet.
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C]	: 57,3 bar(a).
Pression de vapeur [50°C]	: Non applicable.
Densité de vapeur	: Non applicable.
Densité relative, liquide (eau=1)	: 0,8
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,52
Hydrosolubilité	: 20 mg/l
Partition coefficient n-octanol/water (Log Kow)	: 1,52
Température d'auto-inflammation	: Non-inflammable.
Température de décomposition	: Non applicable.
Viscosité	: Pas de donnée fiable disponible.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Autres informations	
Masse molaire	: 44 g/mol
Température critique [°C]	: 30 °C
Autres données	: -78,5 °C Expansion ratio for solid to gas at sublimation point is 1 to 554 Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau du sol ou en dessous.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

Aucune.

10.5. Matières incompatibles

Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, Métaux formant des acétylures, Chrome, Titane > 1022°F (550°C), Uranium (U) > 1382°F (750°C), Magnésium > 1427°F (775°C).

Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Les décharges électriques et des températures élevées décomposent le dioxyde de carbone en monoxyde de carbone et d'oxygène.

SECTION 11 : Informations Toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.
Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	pH: 3,7 (carbonic acid) : Pas d'effet connu avec ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	pH: 3,7 (carbonic acid) : Pas d'effet connu avec ce produit.
Mutagénicité des cellules	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Cancérogénicité	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxique pour la reproduction : fertilité	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxique pour la reproduction : fœtus	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	: Pas d'effet connu avec ce produit.

Danger par inhalation

: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.
 EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.
 EC50 72h - Algae [mg/l] : Aucune donnée disponible.
 CL50 96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Pas classifié comme PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.
 Effet sur la couche d'ozone : Pas d'effet sur la couche d'ozone.
 Effet sur le réchauffement global : Aucun(e).

SECTION 13 : Considérations Relatives à L'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Liste des déchets dangereux : Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère.
 Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
 Aucun(e).

13.2. Informations complémentaires

Aucun(e).

SECTION 14 : Informations Relatives Au Transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN1845

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non soumis à l'ADR sauf la section 5.5.3.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Carbon dioxide, solid

Transport par mer (IMDG) : CARBON DIOXIDE, SOLID (DRY ICE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



: Classe 9 - Produits, matières ou organismes divers

Transport par route/rail (ADR/RID)

Class : 9

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 9

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable

Transport par mer (IMDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : P203

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : 954.

Avion-cargo seulement : 954.

Transport par mer (IMDG) : P003

Mesures de précautions pour le transport

Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

: Non applicable.

SECTION 15 : Informations Relatives à La Réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Restrictions d'emploi : Aucun(e).
Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III) : Non couvert

Directives nationales

Règlementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

SECTION 16 : Autres Informations

Indications de changement : Aucun(e).

Abréviations et acronymes

ETA-Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.
REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

N° CAS - identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA) EPI - Equipements de protection individuelle

LC50 - Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée

RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB - très (very) Persistant et très (very) Bioaccumulable.

STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique EN - European Norm -Norme Européenne

UN - United Nations - Nations Unies

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA - International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien

IMDG Code - International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

Conseils de formation

: Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

Pour plus d'informations, consulter le document EIGA SL 013 "Dangers of Asphyxiation", téléchargeable depuis <http://www.eiga.eu>.

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude Approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation